

	National	International
Frais d'ouverture de dossier ^{(2) (3)} :	400 €	500 €
Provision sur coût de la procédure ^{(4) (5)}	1 600 €	2 000 €
Tarif horaire ⁽⁶⁾	400 €	500 €

⁽¹⁾ Les frais et honoraires sont supportés par les parties à parts égales, sauf convention contraire.

⁽²⁾ Les frais d'ouverture de dossier demeurent acquis au Centre que la procédure soit mise en oeuvre ou non.

⁽³⁾ Avancés par la partie qui saisit le Centre dès le dépôt du dossier.

⁽⁴⁾ Facturable dès l'étude préalable du dossier par le tiers et demeure acquise au Centre quel que soit le temps passé par le tiers.

⁽⁵⁾ Facturable par partie.

⁽⁶⁾ Ce tarif horaire s'applique lorsque le tiers justifie auprès du CMAP avoir travaillé au-delà du temps couvert par la provision